

Communiqué de presse

Le CJB et le CAF demandent la création d'un fonds pour la formation professionnelle

La Neuveville/Bienne, le 10 avril 2015

Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) ont à cœur de soutenir la formation professionnelle duale. Ils se sont adressés à la Direction de l'instruction publique pour mettre en place un Fonds pour la formation professionnelle, cantonal ou régional. Depuis plusieurs années déjà, tous les cantons romands ainsi que les cantons alémaniques de Zurich, Soleure et Argovie ont mis en place un tel fonds.

Le principe de ce fonds prévoit que toutes les entreprises sont tenues de verser une cotisation. Les montants ainsi récoltés sont ensuite redistribués en faveur des entreprises faisant un effort pour la formation des apprenti-e-s. Ce système crée une solidarité entre entreprises formatrices et non-formatrices. Les branches qui ont déjà mis en place des fonds sectoriels sont exemptées de la cotisation au fonds cantonal ou régional. La création d'un tel fonds serait donc subsidiaire à ceux déjà instaurés dans certaines branches.

Cette proposition fait suite à des démarches lancées par le CAF et le CJB auprès des chambres d'économie du Jura bernois (CEP) et de Bienne – Seeland (CEBS) au cours des dernières années. Lors de cette consultation, les deux chambres économiques de la région ont répondu positivement à la demande du CJB et du CAF et se sont exprimées en faveur de la création d'un fonds cantonal ou régional pour la formation professionnelle.

Avec ces éléments en main et le soutien des chambres économiques de la région, le CJB et le CAF proposent au canton de poursuivre la réflexion en vue de créer un tel fonds. Le CJB et le CAF estiment que le moment est propice de se pencher sur cette question primordiale pour la formation de la relève dans les milieux économiques. En effet, la formation professionnelle peut apporter un élément de réponse important dans la lutte des entreprises contre la cherté du franc suisse en améliorant la qualité de la formation, la productivité des employés et donc la compétitivité de l'économie.

De plus, les coûts peuvent être élevés pour les entreprises qui font l'effort de former des apprenti-e-s, par exemple dans le financement des cours interentreprises. Cette situation est paradoxale dans la mesure où les entreprises qui font des efforts sont ainsi pénalisées financièrement par rapport à celles qui n'en font pas. La création d'un fonds cantonal pour la formation professionnelle aurait le mérite de remédier à cette situation en instaurant un élément de solidarité de la part des entreprises qui ne contribuent pas à la formation professionnelle.

Informations

Lucas Bonadei, secrétaire général du CJB : 032 493 70 73

David Gaffino, secrétaire général du CAF : 032 323 28 70